

**ASSEMBLÉE NATIONALE**4 août 2006

---

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**

N° 6744 à 6776

présentés par  
M. Bataille  
et 31 membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 1 de cet article, insérer les deux alinéas suivants :

« I. A Le premier alinéa de l'article premier est complété par la phrase suivante :

« Il repose sur le maintien d'entreprises publiques. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement met en conformité la définition du service public inscrite dans la loi de 2000 avec la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique de 2005 et faisant reposer la politique énergétique sur le maintien et le développement d'entreprises publiques.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 32 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 6744 de M. Bataille  
Adt n° 6745 de M. Brottes  
Adt n° 6746 de M. Gaubert  
Adt n° 6747 de M. Ducout  
Adt n° 6748 de M. Le Déaut  
Adt n° 6749 de M. Habib  
Adt n° 6750 de M. Migaud  
Adt n° 6751 de M. Bonrepaux  
Adt n° 6752 de M. Aubron  
Adt n° 6753 de M. Balligand  
Adt n° 6754 de M. Bascou  
Adt n° 6755 de M. Besson  
Adt n° 6756 de M. Bono  
Adt n° 6757 de M. Cohen  
Adt n° 6758 de Mme Darciaux  
Adt n° 6759 de M. Dehoux  
Adt n° 6760 de M. Dosé  
Adt n° 6761 de M. Dumas  
Adt n° 6762 de M. Dumont  
Adt n° 6763 de M. Emmanuelli  
Adt n° 6764 de Mme Gaillard  
Adt n° 6766 de Mme Génisson  
Adt n° 6767 de M. Gorce  
Adt n° 6768 de M. Gouriou  
Adt n° 6769 de M. Jung  
Adt n° 6770 de M. Lambert  
Adt n° 6771 de M. Launay  
Adt n° 6772 de Mme Lebranchu  
Adt n° 6773 de M. Nayrou  
Adt n° 6774 de Mme Saugues  
Adt n° 6775 de M. Tourtelier  
Adt n° 6776 de M. Vergnier